

Réponse du Conseil administratif du 4 septembre 2024 à la motion du 26 février 2014 de M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Catherine Thobellem, Grégoire Carasso, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Javier Brandon, Pascal Holenweg, Marie Mutterlose et Olga Baranova: «Pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains».

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Le prochain Mondial de football aura lieu du 12 juin au 13 juillet 2014, au Brésil. Cette grande fête du football sera malheureusement aussi la fête de l'exclusion. La Ville de Genève, lors de grands événements sportifs, met à disposition son espace public pour l'organisation d'une manifestation moyennant un certain nombre de conditions (par exemple la gratuité de l'accès au public, etc.). Ces conditions sont toutefois perfectibles. Afin que cette fête soit aussi celle des droits humains, il est en effet important que la Ville de Genève y associe les milieux associatifs et sensibilise la population à l'envers de la médaille de ces grands événements en termes de coûts sociaux et environnementaux. Aujourd'hui, cela n'est pas le cas. La diffusion de matches de football est une occasion à ne pas manquer pour que la Ville de Genève marque le but des droits humains.

Considérant:

- les nettoyages de quartiers au Brésil, les violations des droits humains, les conditions de travail très précaires des travailleurs ayant construit les stades au Brésil;
- les nombreuses campagnes de sensibilisation faites par des organisations non gouvernementales (ONG) et associations (Solidar, Greenpeace, la Déclaration de Berne, l'Oseo, Action de Carême, Pain pour le Prochain), au sujet des conditions de réalisation de cette Coupe du monde et son coût pour la population;
- le fait que la Fédération internationale de football association (FIFA), du fait de sa complicité tacite au sujet des atteintes aux droits humains (expropriations, déplacements forcés) occasionnées par les grands chantiers de la Coupe du monde au Brésil, ait été nommée dans les Public Eye Awards, le célèbre prix international de la honte;
- que les exonérations fiscales et droits de vente exclusifs qui font partie des conditions imposées par la FIFA pour l'attribution du Mondial conduisent à des pertes fiscales importantes pour les pays organisateurs;

- que la prochaine Coupe du monde au Qatar pose les mêmes questions des violations des droits humains et des travailleurs,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de s’assurer et de garantir qu’avant la diffusion de tous les matches de football et à la mi-temps de ceux-ci, dans l’espace public attribué par la Ville de Genève, une vidéo évoquant la situation des droits humains ou/et le coût écologique de la Coupe du monde au Brésil soit diffusé gratuitement;
- de s’assurer et de garantir la présence d’au minimum un stand d’information gratuit pour les associations sur l’espace public attribué par la Ville de Genève, afin de sensibiliser la population aux coûts sociaux de la Coupe du monde au Brésil;
- d’inclure à l’avenir, systématiquement dans le cahier des charges des appels d’offre des grandes manifestations, des critères relatifs à la sensibilisation à la durabilité sociale et environnementale de ces manifestations.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif tient, en préambule, à rappeler son engagement à promouvoir les droits humains, que ce soit en Ville de Genève ou partout ailleurs dans le monde.

Bien que la motion dont il est question ait été déposée en 2014, il y a plus de dix ans, la présente réponse constitue l’occasion de présenter ce qui s’est fait en la matière lors de la Coupe du monde 2014 et depuis celle-ci.

Ainsi, lors de la fan zone qui s’est tenue en 2014 dans le cadre de la Coupe du monde de football au Brésil, plusieurs messages de sensibilisation ont été diffusés. En particulier, un clip intitulé «Proud to play» attirait du public sur les questions de non-discriminations basées sur l’orientation sexuelle dans le sport. En outre, un clip de l’association Solidar le sensibilisait à la situation des vendeurs de rue au Brésil. Enfin, une diapositive se rapportait à l’action «Un but, un franc» menée à l’époque à Genève.

La présente motion requiert d’inclure, à l’avenir et de manière systématique dans le cahier des charges des appels d’offre des grandes manifestations, des critères relatifs à la sensibilisation à la durabilité sociale et environnementale de ces manifestations.

La Ville de Genève a lancé, à l’automne 2017, un appel à projets pour l’organisation d’une manifestation tout public, gratuite, festive et populaire, pendant les

périodes de la Coupe du monde de football 2018, du championnat d'Europe de football 2020 et de la Coupe du monde de football 2022, lequel a été remporté par la société New Events Production SA (NEPSA).

Le cahier des charges de cet appel à projets indiquait que l'organisateur devait «tenir compte du fait que les événements devront respecter les valeurs prônées par la Ville, notamment en ce qui concerne le développement durable, la tolérance et le respect d'autrui». Il demandait également à l'organisateur «de mettre à disposition gratuitement un stand d'information, la présence de bannières publicitaires et de pub sur les écrans pour deux œuvres caritatives/humanitaires».

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, la société NEPSA n'a pas pu exploiter la fan zone lors de l'édition de l'Euro 2021. Pour la fan zone de la Coupe du monde de football qui devait se tenir au Qatar et qui a finalement été annulée par les organisateurs, il était prévu que l'organisation Amnesty International y tienne un stand de sensibilisation.

La Ville répond également aux préoccupations des motionnaires à travers sa politique de développement durable qui recouvre en partie la question des droits humains à travers les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations unies. Elle contribue dès lors à la promotion des droits humains par des actions de sensibilisation, un soutien de projets d'associations actives dans ce domaine et le développement d'outils qui peuvent être utilisés pour la communication ou la sensibilisation lors de la mise en place de futurs événements dans l'espace public.

De manière générale, les milieux associatifs soutenus dans ce domaine sont mobilisables pour des activités de sensibilisation active sur ces questions pendant et autour de grandes manifestations sportives.

Dans le domaine de la lutte contre les discriminations, par exemple, la Ville a développé son plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville» qui propose des outils à destination des organisateurs et organisatrices de manifestation dans l'espace public, pour prévenir le sexisme et le harcèlement sexuel et intégrer la promotion de l'égalité de genre à toutes les étapes de l'organisation d'une manifestation. Plusieurs manifestations-pilotes intègrent ces mesures qui s'appliquent également aux événements sportifs. En ce qui concerne l'homophobie, la Ville soutient la réalisation, par plusieurs associations sportives LGBTIQ+, d'une installation de sensibilisation à ces questions dans le sport dans le cadre de la Fête du sport 2024 notamment. Elle sera réutilisable dans d'autres manifestations.

Concernant le bilan environnemental de telles manifestations, ce dernier est également une préoccupation de la Ville. La Stratégie climat de la Ville de Genève, adoptée en 2022, prévoit une mesure de décarbonation des manifestations sportives, culturelles et de loisirs. De cette mesure découlent depuis 2024 l'obligation d'utilisation de la vaisselle réutilisable pour les activités sur le domaine public et

l'adoption d'une Charte de l'alimentation durable pour notamment favoriser les produits locaux et privilégier les modes de production durables et du commerce équitable. Les questions de l'alimentation sont à la fois un champ d'action pour limiter le bilan environnemental des manifestations et un outil de sensibilisation aux droits humains. L'adhésion de la Ville au réseau Fair Trade Town, qui favorise les produits issus du commerce équitable et implique de sensibiliser à ce thème, renforce encore cette dynamique.

De manière générale, la Ville consacre un tiers de son budget de solidarité internationale à des projets de droits humains. Plusieurs associations travaillant et communiquant sur les questions de droits humains et de coût social et environnemental, notamment dans le cadre d'événements sportifs d'envergure mondiale, sont aussi soutenues par le biais de la subvention à la Fédération genevoise de coopération.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis